

# PROJET DE REGLEMENT PARTICULIER TUNISIA RALLY TOUR 2012

## Article 1. DEFINITION

La Société RCC - Mythic Events, sarl immatriculée au registre du commerce de Tunis sous le n° 1183942L et GPMotosport, moto-club affilié FFM n° 2952, organisent, du 1er au 9 novembre 2012, un rallye routier moto dénommé TUNISIA RALLY TOUR. Cette épreuve nationale qui se déroulera en Tunisie, enregistrée au calendrier sportif de la Fédération Française de Motocyclisme sous le n° XXX, et bénéficiant du visa d'autorisation de la Fédération Tunisienne de Motocyclisme et Activités Associées (FTMAA).

## Article 2. CONCURRENTS

Le rallye est ouvert aux concurrents suivants :

- Titulaires d'une licence Nationale 2012 d'une autre fédération européenne, avec autorisation de leur fédération nationale.
- Titulaires d'une licence « Nationale » NCA ou NCB ou "Internationale Course sur Route", délivrée par la FFM pour l'année 2012
- Titulaires d'une licence à l'épreuve (XX €) délivrée sur place lors des contrôles administratifs (fournir certificat médical de moins d'un an de non contre indication à la pratique du sport motocycliste en compétition).

Le nombre des concurrents est fixé à un maximum de 80 pilotes.

Les concurrents peuvent constituer des équipes afin de concourir au classement par équipe. Chaque Equipe doit être constituée d'un minimum de 3 pilotes et d'un maximum de 5. Il ne sera retenu que les résultats des 3 premiers de chaque équipe. Il s'agit d'un Classement « par point » (et non au temps) selon le barème indiqué sur l'annexe 5 "Challenges".

Une catégorie « GENTLEMEN BIKERS » (GB), d'un nombre maximum de 20, est ouverte. Les pilotes de cette catégorie ne participent pas à la compétition, et n'ont donc pas besoin de licence fédérale. Un road-book leur sera distribué lors des contrôles administratifs, pour leur permettre d'effectuer la totalité du parcours de l'épreuve, y compris les épreuves spéciales. Les GB partiront après le dernier pilote au CH de départ de chaque étape. Ils pourront emprunter le tracé des épreuves spéciales, seuls ou en groupes, **après le passage du dernier pilote**, mais ne seront pas chronométrés lors de ces passages. Des plaques numéro spécifiques leur seront attribuées.

Les « GB » peuvent participer en duo (passager) si leur moto est prévue pour un tel usage. Les motos seront soumises aux contrôles techniques de l'organisation.

## Article 3. ENGAGEMENTS

Les engagements sont ouverts depuis le 01/02/2012 et seront clos le 30/09/2012 au plus tard ou dès que le nombre maximum sera atteint. Le formulaire d'inscription est disponible sur le site internet [www.tunisia-rally.com](http://www.tunisia-rally.com) ou auprès de notre secrétariat à l'adresse ci-dessous.

Les engagements sont validés au fur et à mesure de leur réception (cachet de la poste ou accusé fax ou email), sous réserve qu'ils soient complets (toute inscription incomplète sera retournée).

Le comité d'organisation constitué de Patrick Bournisien et de Guy Philippe (GPMotosport) se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote ou d'un GB sans qu'il ait à fournir de raison ou justificatif.

Les droits d'engagement sont mentionnés sur l'annexe 7.

Le règlement total doit être joint au formulaire d'inscription pour que celui-ci soit complet. **Les chèques ne seront encaissés que le jour du départ du rallye, soit le 01/11/2012** (sauf tarifs Groupes et Professionnels). En cas de demande de paiement échelonné les chèques seront remis à l'encaissement le 20 de chaque mois (voir annexe 7).

Les formulaires d'engagements sont à expédier à :

GPMotosport - TUNISIA RALLY TOUR - 24 rue du beau séjour - 25620 Trepot

L'organisation a souscrit auprès des compagnies d'assurances MONDIAL ASSISTANCE et ELVIA, un contrat d'assurance voyage, dénommé "TUNISIA TRANQUILITY" au profit de chacun des pilotes et accompagnants inscrits (option à souscrire à l'inscription). Cette assurance garantit le remboursement des frais d'inscription souscrite, sur justificatifs, en cas d'annulation de la participation suite à la survenance d'un événement mentionné dans la liste des "événements assurés" de la police d'assurance (voir annexe 8).

Conditions d'annulation hors cas garantis par l'assurance annulation (voir annexe 8) : Toute demande d'annulation doit être confirmée par lettre recommandée avec AR. Avant le 31/05/12 : 75% remboursés. Entre le 01/06/12 et le 31/07/12 : 50% remboursés, au-delà du 01/08/11: aucun remboursement. Dans tous les cas d'annulation, il sera conservé un montant forfaitaire de 50 € à titre de frais de gestion.

Une demande d'annulation doit être envoyée par lettre recommandée avec AR envoyée à GPMotosport - TUNISIA RALLY TOUR - 24 rue du beau séjour - 25620 Trepot. Les remboursements éventuels seront envoyés par chèque bancaire ou virement dans les 30 jours qui suivent la demande à partir de sa date de réception.

En cas d'accident et/ou chute, et uniquement dans ce cas là, entraînant une impossibilité physique de pratiquer la moto, le comité d'organisation peut décider d'un remboursement total ou partiel selon les éléments et informations fournis par le pilote ou GB inscrit. La décision du comité d'organisation sera sans appel.

Dans l'hypothèse où l'épreuve ne pourrait avoir lieu, pour quelque motif que ce soit (annulation administrative, guerre et/ou émeutes en Tunisie ou en France, grève durable des sociétés de transports maritimes, etc. sans que la liste soit limitative), l'organisateur ne serait redevable envers les concurrents que du montant des droits d'engagement. Leur remboursement interviendrait dans le mois suivant l'annonce de l'annulation de l'épreuve par l'organisateur.

#### **Article 4. CATEGORIES DE MACHINES ADMISES**

Cette épreuve est ouverte à toutes les motos d'une cylindrée minimale de 125cc (sans maximum).

- Moderne Multicylindre (machines homologuées après le 31/12/87)
- Monocylindre (machines de plus de 125 cc homologuées après le 31/12/87).
- 125 cc 2 ou 4 temps (permis « A » français ou équivalent requis pour plus de 15 CV)
- Classique (machines homologuées entre le 01/01/1956 et le 31/12/87).
- Scooter de plus de 15cv.
- Side-car

Le règlement technique des « Classiques » est celui du Championnat de France des Rallyes Routiers 2012. Les machines « Classiques » ne respectant pas ce règlement sont autorisées mais seront classées dans les catégories « Moderne » ou « Monocylindre ». Dans tous les cas, ces machines devront respecter les normes de bruit imposées par le règlement.

Le règlement technique des « Side-car » est celui du Championnat de France des Rallyes Routiers 2012.

#### **Article 5. MACHINES**

Les motos doivent être normalement homologuées selon les normes de leur pays d'immatriculation & immatriculées (W garage interdits).

Les machines doivent être équipées du système d'échappement d'origine non modifié ou d'un système d'échappement adaptable homologué (**respectant les normes de bruit imposées**). Lors du contrôle sonomètre le nombre de décibels maximum accepté sera celui figurant sur la carte grise ou feuille des mines du véhicule (tolérance + 5 db). Pour la catégorie Classique voir le règlement du CFRR 2012.

Les pneus utilisés doivent être marqués des informations suivantes :

- DOT et/ou E TRTO
- Dimensions, année de fabrication, marque du fabricant.
- Classification de la vitesse (indice vitesse) : cet indice doit correspondre à l'homologation de la machine.

Le pilote doit vérifier auprès du constructeur que l'indice de vitesse des pneus qu'il utilise soit homologué pour sa machine et en apporter la preuve d'homologation (ex : une moto homologuée avec un indice de vitesse W ne pourra pas utiliser de pneus avec un indice H).

La marque des pneus est libre.

Les couvertures chauffantes sont interdites dans les zones de Parc Fermé sauf en Pré-Grille des circuits.

## **Article 6- PARCOURS – ITINERAIRE**

Le parcours (prévisionnel), d'une longueur approximative de 2.600 kms, sera à effectuer à une moyenne horaire pouvant être réalisée dans le respect des règles du Code de la Route Tunisien.

- Etape 1 - Vendredi 2 Novembre : Tunis - Kairouan
- Etape 2 - Samedi 3 Novembre : Kairouan - Tamerza
- Etape 3 - Dimanche 4 Novembre : Tamerza - Tamerza
- Etape 4 - Lundi 5 Novembre : Tamerza - Matmata
- Etape 5 - Mardi 6 Novembre : Matmata - Matmata
- Etape 6 - Mercredi 7 Novembre : Matmata - Mahdia
- Etape 7 - Jeudi 8 Novembre : Mahdia - Hammamet

Le parcours ne sera pas fléché, les roadbooks papier seront fournis aux participants une semaine avant le départ du rallye, ou au plus tard lors des vérifications administratives, sous format PDF ou papier A4. **Les systèmes GPS et/ou Tripy sont strictement interdits, y compris pour une éventuelle assistance effectuée en motos (voir tableau des pénalités).**

**Les concurrents s'engagent à respecter scrupuleusement le Code de La Route Tunisien sur l'ensemble du parcours (sauf sur circuits et spéciales chronométrées). Voir tableau des pénalités en cas d'infraction.**

## **Article 7. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES**

Les concurrents doivent se présenter au contrôle administratif et technique au lieu et horaires mentionnés sur leur confirmation d'engagement.

Les documents originaux à fournir lors des vérifications administratives sont les suivants :

- La confirmation d'engagement.
- Permis de conduire A en cours de validité ou équivalent, correspondant à la cylindrée de la moto (si moins de 2 ans, moto limitée à 34cv)
- Certificat d'immatriculation.
- Attestation du propriétaire en cas de prêt de la machine.
- Attestation d'assurance en cours de validité (carte verte).
- Certificat médical de moins d'un an de non contre indication à la pratique du sport motocycliste en compétition, pour les licenciés à l'Epreuve.

**Le concurrent doit présenter les originaux et prévoir une copie de tous ces documents qu'il remettra à l'organisation.**

## **Article 8. VERIFICATIONS TECHNIQUES**

Les concurrents doivent présenter leur équipement de course obligatoire : combinaison ou ensemble en cuir avec des protections ; protection dorsale, gants & bottes, casques marqués avec l'une des homologations des normes internationales officielles suivantes :

- ECE 22-05 "P", "NP", ou "J&P"
- JIS T 8133 : 2000
- SNELL M 2005, SNELL 2010

Les tenues en textile, renforcées, type "cordura" ou similaire, ayant une résistance à l'abrasion au moins égale au cuir, sont acceptées. Elles devront être présentées pour validation aux contrôleurs techniques.

Ils devront également présenter leur tapis environnement qui sera à utiliser lors de toutes les opérations d'assistance ou d'entretien sur la moto.

L'éclairage de la machine doit être en état de marche, et conforme au code de la route. Les phares additionnels sont autorisés sous réserve que leur fonctionnement soit conforme (couplés aux feux de route). Si batterie additionnelle celle-ci doit être sérieusement fixée à la machine en présentant toutes les sécurités. Les phares additionnels sur casque et les batteries additionnelles non fixées à la machine sont strictement interdits.

Bien que non obligatoire, il est conseillé de freiner les filtres à huile externes et les bouchons ou écrous qui font partie du circuit de lubrification d'huile par un fil métallique de sécurité ou serflex ou encore par un freinage chimique type "Loctite" ou similaires (filtre, bouchon de remplissage et écrou de vidange).

Les sacs à dos et sacoche banane sont autorisés sous réserve de ne transporter que des effets en matière molle (combinaison de pluie, pull, etc..). Tout transport d'objets durs, contondants ou **de bidons même plastique (essence ou huile)** est strictement interdit. Les sacs à dos, valises et top case sont strictement interdits lors des épreuves se déroulant sur circuit.

L'organisation fournira un autocollant « PC COURSE » portant le n° de téléphone du PC.

L'organisation fournira, lors du contrôle administratif, les stickers plaques/n° avec les numéros. Le pilote devra prévoir les 3 supports (un face à la route sans que le support ne masque l'éclairage et un de chaque côté à l'arrière de la machine). Les stickers doivent être entièrement visibles et non découpés (sponsors de l'organisation visibles). Leurs dimensions seront de 28 cm x 22 cm. Les supports plaques installés par les concurrents ne devront pas être métalliques et posséder des bords non tranchants. La pose des stickers plaques/n° sera faite par les pilotes, sous la responsabilité de l'organisation qui procédera à leur contrôle lors des vérifications techniques.

L'organisation fournira 1 mois avant l'épreuve à chaque concurrent un écusson du TUNISIA RALLY TOUR, d'une dimension approximative de 12 cm \* 8 cm, qu'il devra obligatoirement coudre ou coller sur sa combinaison (poitrine gauche ou droite). La pose de l'écusson sera réalisée par les pilotes, sous le contrôle de l'organisation qui procédera à la vérification de leur conformité lors des vérifications techniques.

## **Article 9. DOCUMENTS DE ROUTE**

L'organisation remettra aux concurrents, à chaque départ d'étape, les documents suivants :

- Feuille de route (ou carton de pointage) servant à pointer à chaque CH (Contrôles Horaires) et CP (Contrôle de passage). Cette feuille de route est à restituer à chaque fin d'étape, sa non restitution entrainera la pénalisation du pilote selon le tableau des pénalités.
- Fiche d'infractions située au dos de la feuille de route, devant être obligatoirement présentée à chaque contrôle des forces de l'ordre en cas d'infraction au Code de la Route (voir tableau des pénalités).

au départ de chaque spéciale :

- un Carton de spéciale mentionnant son heure de départ, et devant être remis au chronométreur du point Stop situé après la fin de la spéciale.

## **Article 10. CONTROLES HORAIRES (CH) ET DE PASSAGE (CP)**

Les CH sont pré-signalés par un panneau Jaune placé environ 100 mètres avant et signalés par un panneau Rouge placé 10 mètres avant la table de CH. La zone comprise entre le panneau Jaune et le panneau Rouge est considérée comme « parc fermé » donc aucune assistance n'est autorisée. Un concurrent dont l'avant de la machine dépasse, même légèrement, le panneau Rouge, doit

immédiatement pointer sans attendre. Cependant, le concurrent peut se déplacer à pied dans toute la zone CH pour vérifier l'heure de l'horloge.

Le passage devant le panneau rouge doit se faire au ralenti. Le concurrent doit stopper sa machine devant la table de pointage. Le commissaire du CH mentionnera sur le carton l'heure de passage. Seul le commissaire en place est habilité à mentionner manuellement l'heure sur la feuille de route, l'heure de passage (+ signature + son nom).

L'avance ou le retard pris au CH n'est pas rattrapé (voir tableau des pénalités). L'heure d'arrivée mentionnée sur la feuille de route est considérée comme l'heure du départ du CH. Lorsque qu'une spéciale suit immédiatement un CH, il sera mentionné, par un commissaire, sur la feuille de route, une nouvelle heure de départ correspondant à l'heure du départ réel de la spéciale. Dans ce cas, la zone comprise entre le CH et le départ de la spéciale est considérée comme « parc fermé ».

Le CH d'Arrivée de fin d'étape doit être pointé à l'heure idéale (pointage en avance interdit). Les concurrents doivent remettre leur feuille de route au commissaire, au CH d'Arrivée d'étape.

Un CH d'Assistance de 30 à 60 mn sera mis en place à mi-étape, permettant aux concurrents de se ravitailler et de se restaurer. Il sera constitué d'un CH « entrant » et un CH « sortant » fonctionnant comme un CH normal.

Des CP (Contrôle de passage inopiné) seront placés sur le parcours et signalés comme les CH (panneau Jaune puis panneau Rouge). Les concurrents doivent s'arrêter et faire tamponner leur feuille de route par le contrôleur. Les CP sont secrets et ne figurent donc pas sur le Roadbook.

Au CH d'Arrivée, il sera remis aux concurrents, un carton de pointage Assistance mentionnant son heure d'arrivée et le temps dont ils disposent pour effectuer l'assistance sur leurs machines avant de les rentrer au Parc Fermé (entre 1/2h et 2h). Le pointage en avance à l'entrée du Parc Fermé est autorisé.

Des contrôles horaires inopinés pourront être mis en place. Ces contrôles dont l'emplacement n'est pas révélé aux pilotes, ni signalés d'une manière quelconque fonctionnent comme des contrôles horaires habituels.

Ils ont pour but de vérifier si les pilotes ne dépassent pas la moyenne horaire prévue de plus de 33% de la vitesse moyenne plafond. Si la moyenne réalisée par un pilote est inférieure à la moyenne plafond, aucune pénalité ne s'en suivra. Par contre pour le pilote qui dépassera cette moyenne majorée de 33%, des pénalités lui seront infligées (voir Annexe 2 - Tableau des pénalités).

## **Article 11. PARC FERME**

A l'issue du contrôle technique du départ, les machines sont mises en Parc Fermé, en attendant le départ de l'épreuve.

A la fin de chaque étape, après le temps d'assistance alloué, les machines doivent être mises en Parc Fermé jusqu'au prochain départ.

L'entrée et la sortie en Parc Fermé doit se faire moteur éteint en poussant la machine. L'entrée des pilotes dans le parc fermé est autorisée 15 mn avant l'heure effective du départ de chaque concurrent, permettant au concurrent de mettre en place son Roadbook ou d'enfiler sa combinaison de pluie. Aucune intervention mécanique n'est autorisée dans l'enceinte du Parc Fermé, sauf en cas d'anomalie constatée par un commissaire (crevaisin, panne, ...). Dans ce cas, le concurrent peut être autorisé à effectuer sa réparation sous le contrôle d'un commissaire et avec l'aval du Directeur de Course.

Les zones suivantes sont également considérées comme Parc Fermé :

- Entre la sortie du Parc Fermé et le CH de Départ.
- Entre le CH avant spéciale et le Départ de la Spéciale.
- Entre le Panneau Jaune et le Panneau Rouge des CH et CP.
- Entre le CH Circuit et le départ de la série Circuit (Grille de départ)
- Eventuellement sur certains tronçons de route mentionnés sur le RoadBook (mention « Assistance Interdite »).

## **Article 12. ASSISTANCE**

L'assistance est libre sur tout le parcours sauf dans les zones « Parc Fermé » mentionnées ci-dessus et dans les zones mentionnées sur le Roadbook (« mention Assistance Interdite »). Cependant il est interdit aux véhicules d'assistance (sauf motos) de suivre le même parcours que les pilotes. L'assistance pourra également s'effectuer au CH Assistance de la mi-journée, le soir après le CH d'Arrivée, et à tout autre moment précisé par l'organisation.

Les concurrents sont responsables de leurs équipes d'assistance (voir tableau des pénalités).

## **Article 13- DEPARTS**

Chaque jour, le départ des concurrents se feront de minute en minute selon l'ordre du classement général de la veille, sauf le premier jour où le départ se fera selon l'ordre des numéros ou tout autre ordre décidé par la Direction de Course.

Pour l'étape comportant un circuit le départ se fera 2 par 2, de minute en minute, selon les catégories.

Les grilles de départ sur circuits seront constituées en respectant les catégories (scooters, Classiques, etc..), ou selon un ordre défini par l'organisation. Un tour de reconnaissance sera effectué par les concurrents, puis un tour de chauffe, avant le départ de la série. Le nombre de pilotes par série est déterminé selon l'homologation du circuit ou par l'organisation, en respectant la position de la pôle. Les départs seront donnés avec la procédure réduite ( Art 6 des règles générales vitesse).

Au CH de sortie de Circuit les départs se feront 1 par 1 de minute en minute.

Le départ des spéciales doit s'effectuer dans le même ordre que celui du CH précédent la spéciale, de minute en minute, moto arrêtée et moteur en marche.

## **Article 14. EPREUVES SPECIALES**

Les épreuves spéciales, routières ou circuits ne seront pas divulguées et leur reconnaissance strictement interdites (voir annexe 2 Tableau des pénalités).

En cas de non franchissement de la ligne d'arrivée d'une spéciale routière par le concurrent, il lui sera appliqué le plus mauvais temps scratch de sa catégorie majoré de 5%. En cas de chute, le concurrent ne pourra repartir qu'après l'avis favorable d'un commissaire, aucun second départ ne sera donné.

En cas de non franchissement de la ligne d'arrivée d'une spéciale circuit (ou dans un délai de plus de 5mn après l'arrivée du premier concurrent), il sera appliqué au concurrent le plus mauvais temps scratch de sa catégorie majoré de 5%. En cas de chute, le concurrent ne pourra repartir qu'après l'avis favorable d'un commissaire. Lorsqu'un concurrent franchi la ligne d'arrivée avec un nombre de tours inférieur à celui du premier, il lui sera appliqué un temps calculé par la moyenne de ces temps au tour \* par le nombre de tours effectués par le premier (ex : le concurrent fait 4 tours au lieu de 5 en 5 mn, son temps moyen au tour est donc de 1'15 mn, son temps total sera de 5 fois 1'15).

## **Article 15. ABANDON**

Le concurrent abandonnant définitivement l'épreuve devra le signaler immédiatement à un officiel, lui rendre sa feuille de route et enlever ses numéros de course. Tout concurrent qui abandonne doit le signaler dans l'heure qui suit à un officiel ou au PC course, de manière à éviter des démarches de recherches et leurs éventuels frais financiers, qui seraient dans ce cas imputés au concurrent concerné.

Le concurrent abandonnant dans une étape peut repartir à l'étape suivante sous réserve de prévenir la direction de course de son intention de repartir. Il lui sera appliqué une pénalité forfaitaire de 3H.

## **Article 16. RECLAMATIONS**

Les réclamations, manuscrites et accompagnées d'une caution de 75€ (chèque à l'ordre de la FFM), doivent être déposées par les concurrents à la direction de course dans un délai maximum de 30 mn après leur heure de pointage au CH d'Arrivée, ou dans un délai maximum de 30 mn après l'affichage des résultats pour une réclamation concernant les dits résultats.

Dans le cas où la réclamation est fondée, la caution sera remboursée.

Aucune réclamation ne peut être acceptée contre une constatation de fait : excès de vitesse, départ anticipé, etc...

## **Article 17. CLASSEMENTS**

Le classement d'une étape est fait par l'addition des temps réalisés lors des épreuves spéciales chronométrées. Les pénalités éventuelles seront appliquées dans le classement final scratch.

L'affichage des classements sera effectué au PC Presse et à l'entrée du Parc Fermé. Le classement général final sera affiché le jeudi 8 Novembre 2012 à partir de 21h00.

Les classements suivants seront établis :

- Scratch
- Monocylindre
- Multicylindres
- 125 (2T & 4T)
- Classiques
- Side-cars
- Scooters

Les Challenges suivants seront établis :

- Féminines
- Par équipe
- Vétérans (Pilotes âgés de plus de 50 ans au 1er novembre 2012)
- 125 4 Temps (limitée à 15 CV)
- Motos anciennes réservé aux motos de la catégorie « Classiques », mais homologuées entre le 01/01/1956 et le 31/12/1978.

## **Article 18. PRIMES & LOTS**

La liste des primes et lots attribués sera précisée ultérieurement.

## **Article 19. REMISE DES PRIX**

La remise des prix sera effectuée le jeudi 8 novembre 2012 à compter de 21h30, dans le cadre de la Fête du Rallye. La présence des 3 premiers de chaque classement et challenge est obligatoire.

## **Article 20. MEDECINS / AMBULANCES**

Un médecin sera désigné responsable médical de la manifestation. En tant que chef du service médical (CSM), il supervisera l'ensemble des secours médicaux mis à sa disposition. Sur chaque spéciale, du premier au dernier concurrent, sera présent un Médecin urgentiste, ainsi qu'un véhicule ambulance.

## **Article 21. SECURITE**

**Un briefing pilotes sera organisé, à l'issue de chaque étape, après le délai de mise en parc fermé du dernier concurrent en un lieu précisé par l'organisation. La présence à ce briefing des pilotes est obligatoire. L'absence sans motif sérieux sera sanctionnée.**

Un Plan de Sécurité Globale (PSG) sera mis en place et comprendra :

- Un Plan de Sécurité Routière (PSR)
- Un Plan de Sécurité Médicale (PSM)
- Un Plan de Sécurité Préventive (PSP)
- Un Plan de Sécurité Environnementale (PSE)

Voir détails dans Annexe 5

Dans le cadre du PSR, des contrôles de vitesse seront mis en place par l'organisation. Les personnes responsables des contrôles seront habilitées à effectuer des constatations de fait. La sanction éventuellement appliquée (voir Annexe 2 Tableau des Pénalités) par la Direction de Course sera donc sans appel (art 2-3-1-5 du code sportif FFM).

## **Article 22. ASSURANCES**

Le GPMotosport Club a souscrit une assurance en Responsabilité Civile auprès de la compagnie XXX (n° de contrat xxxxx).

## **Article 23. PUBLICITE / IMAGES**

Il est interdit de masquer (ou supprimer) la publicité de l'organisation sur les plaques de course, ainsi que l'écusson TUNISIA RALLY TOUR sur les vêtements de course du pilote.

Toutes autres publicités sont autorisées tant sur la machine que sur les vêtements ou casque du pilote.

Les concurrents abandonnent sans réserve leur droit à l'image, notamment sous forme photographique, vidéo, audio, ou presse écrite, au bénéfice de l'organisation, en signant leur bulletin d'engagement.

## **Article 24. DIVERS**

Tout litige qui n'aurait pas été prévu au présent règlement sera soumis au jury qui sera souverain.

**Annexe 1 :** Programme

**Annexe 2 :** Tableau des pénalités

**Annexe 3 :** Drapeaux

**Annexe 4 :** Liste des Officiels

**Annexe 5 :** Plan de sécurité globale

**Annexe 6 :** Challenges

**Annexe 7 :** Tarifs d'inscription

**Annexe 8 :** Assurance Annulation & Rapatriement

## **ANNEXE 1 PROGRAMME PREVISIONNEL**

- Jeudi 1er novembre :**
  - 15 h : Départ du bateau (Contrôle administratif effectué sur le bateau)
  - 17 h - 20 h : Contrôle administratif et douane
  - 19 h : Briefing pilotes & officiels sur le bateau
  
- Vendredi 2 novembre :**
  - 9 h - 11h : Arrivée à Tunis et débarquement
  - 11h - 13h : Contrôles techniques
  - 14 h : Départ 1er pilote - étape 1 : Tunis - Kairouan (1 spéciale)
  - 17 h : Arrivée 1er pilote
  
- Samedi 3 novembre :**
  - 07 h : Départ 1er pilote - étape 2 : Kairouan – Tamerza (2 spéciales)
  - 15 h : Arrivée 1er pilote
  
- Dimanche 4 novembre :**
  - 08 h : Départ 1er pilote - étape 3 : Tamerza – Tamerza (4 spéciales)
  - 13 h : Arrivée 1er pilote
  - Demi journée de repos
  
- Lundi 5 novembre :**
  - 09 h : Départ 1er pilote - étape 4 : Tamerza – Matmata (2 spéciales)
  - 15 h : Arrivée 1er pilote
  
- Mardi 6 novembre :**
  - 07 h : Départ 1er pilote - étape 5 : Matmata – Matmata (4 spéciales)
  - 15 h : Arrivée 1er pilote
  
- Mercredi 7 novembre :**
  - 07 h : Départ 1er pilote - étape 6 : Matmata - Mahdia (2 spéciales)
  - 15 h : Arrivée 1er pilote
  
- Jeudi 8 novembre :**
  - 08 h : Départ 1er pilote- étape 7 : Mahdia – Hammamet (2 spéciales)
  - 15 h : Arrivée 1er pilote - Fin de l'épreuve
  
  - 21 h : Fête du rallye et remise des prix

## ANNEXE 2 TABLEAU DES PENALITES

<b>Infractions</b>	<b>Commentaires</b>	<b>Pénalités</b>
Contrôle administratif & technique	Non respect de l'heure de convocation	15" par tranche d'1h de retard
Contrôles Horaires	Avance ou retard : par minute Au-delà de 120 mn sur parcours concentration Au-delà de 60 mn sur les étapes	15" Hors course Hors course
CH inopinés	Arrivée au CH ou CP en sens inverse Dépassement moyenne plafond +33% & - 35% Dépassement moyenne plafond 35% & - 45% Dépassement moyenne plafond 45% & - 55% Dépassement moyenne plafond 55% & - 65% Dépassement moyenne plafond 65% & plus	1' Avertissement 1' 2' 4' Hors course
Feuille de route & Carnet d'infraction	Absence pointage CH Absence pointage CP sur parcours concentration Absence pointage CP sur étapes Perte de la feuille de route Falsification	15' 30' 15' 3' Hors Course
Parc Fermé	Retard pour rentrer Intervention sur la machine sans autorisation & contrôle d'1 officiel Infraction sous régime de parc fermé Entrée moteur en marche	15" par minute Hors Course  3' 15"
Départ	Non respect de l'heure idéale Non respect de l'heure idéale + 1/2h	15" par minute Hors Course
GPS	Utilisation d'un système de navigation satellite	Hors Course
Reconnaisances	Toute reconnaissance	Hors Course
	Comportement dangereux ou non respect du code de la route	Pouvant aller jusqu'à la mise hors course.
Assistance	Sur spéciales Sur autres zones de régime de parc fermé.	Hors Course 3'
Motos ouvreuses	Dépassement des motos ouvreuses	1'
Départs spéciales	Anticipé sur circuit ou spéciale	5" par seconde
Machines	Non-conformité au code de la route Plus de 106 cv avant départ Plus de 106 cv contrôle inopiné -110CV Plus de 106 cv contrôle inopiné 110CV ou +	De 10" à mise HC Départ refusé 3' Hors Course
Sonomètre 2 présentations autorisées	Tolérance 5 db Dépassement de +5db à + 7db Dépassement de > 7db	0" 15" 30"
Délai d'1 h pour mise en conformité	Dépassement de 5 db et +	Hors Course
Abandon définitif Abandon d'1 étape	Non déclaration d'abandon Pénalité forfaitaire	Amende 500€ 3h
Carnet d'infractions	1 case infraction cochée 2 cases infraction cochées 3 cases infraction cochées 4 cases infraction cochées Infraction pouvant entraîner un retrait de permis	30" 1' 3' Hors Course Hors Course
Conduite	En état d'ivresse Sous l'emprise de stupéfiants Sous le coup d'une suspension de permis Délit de fuite	Hors Course Hors Course Hors Course Hors Course
Mauvais comportement	Pilote ou son assistance	Jusqu'à Hors Course
Excès de vitesse en agglomération	Dépassement < 10 km/h Dépassement 10 km/h & < 20 km/h Dépassement 20 km/h & < 30 km/h Dépassement 30 km/h & < 40 km/h Dépassement 40 km/h & +	Avertissement 1' 2' 5' Hors Course

Excès de vitesse hors agglomération	Dépassement > 10 km/h & < 20 km/h	Avertissement
	Dépassement 20 km/h & < 30 km/h	1'
	Dépassement 30 km/h & < 40 km/h	2'
	Dépassement 40 km/h & < 50 km/h	5'
	Dépassement 50 km/h & +	Hors Course

### Annexe 3 DRAPEAUX

Drapeau National agité	Signal du départ de la course
Rouge	Arrêt de la course ou des essais
Drapeau Noir avec un disque Orange	Ce drapeau est présenté sur ordre de la Direction de course. Il est présenté Fixe et suivi d'un numéro. Le pilote portant ce dossard doit s'arrêter immédiatement, le plus souvent au poste de commissaires suivant.
Drapeau Noir avec présentation numéro	Ce drapeau, accompagné d'un numéro, est présenté Fixe par la Direction de Course.  Le pilote portant ce dossard doit obligatoirement s'arrêter à son stand au prochain tour
Drapeau Jaune	La présentation agitée de ce drapeau correspond à un danger sur cette section du circuit. Tous les concurrents doivent ralentir et être prêts à stopper, il est interdit de dépasser un autre concurrent tant que l'on n'est pas passé devant un drapeau vert signifiant la fin du danger.
Jaune à Bandes Verticales Rouges	Ce drapeau indique que cette section du circuit à changé d'adhérence, que la surface est devenue glissante via une fuite d'huile, d'essence ou de liquide refroidissement ( <i>si la moto n'est pas préparée exclusivement pour la piste...</i> ) En cas de chute d'un pilote, le drapeau jaune sera systématiquement accompagné de ce drapeau jaune à bandes rouges, jusqu'à vérification de l'état de la piste ...
Drapeau Bleu immobile	Ce signal signifie au concurrent qui se le voit présenté qu'un autre concurrent le rattrape.
Drapeau Bleu agité	Ce signal signifie au concurrent qui se le voit présenté qu'un autre concurrent plus rapide cherche à le dépasser.
Drapeau Vert	Ce drapeau se présente fixe, la piste est libre et aucun danger n'est à signaler. Ce drapeau est présenté à tous les concurrents lors du tour de formation qui précède la mise en place sur la grille de départ, mais également lors du tour de chauffe.
Drapeau Blanc	Ce drapeau qui se présente agité signifie la présence d'un véhicule lent sur le circuit ( <i>ambulance, véhicule de nettoyage, etc</i> ) Les concurrents peuvent dépasser le véhicule en question mais ne peuvent pas se dépasser entre eux sous peine de sanction.
Drapeau Blanc avec une croix de Saint André Rouge	Communément appelé le « <i>trois gouttes</i> », ce drapeau signifie qu'il commence à pleuvoir sur cette portion du circuit.
Drapeau damier	Fin de course

**Annexe 4 OFFICIELS**

Fonction	Nom	Prénom	Licence
Directeur de Course Général			
Directeur de Course Général Adjoint			
Directeur de Course Général Adjoint			
Président du Jury			
Commissaire Sportif jury			
Commissaire Sportif jury			
Commissaire Sportif jury			
Directeur de Course Equipe 1			
Adjoint Equipe 1			
Adjoint Equipe 1			
Directeur de Course Equipe 2			
Adjoint Equipe 2			
Adjoint Equipe 2			
Commissaire Technique National			
Adjoint Commissaire Technique			
Adjoint Commissaire Technique			

Chronométreurs			

## **Annexe 5 SECURITE**

### **Plan de Sécurité Global (PSG)**

#### **Le Plan Global de Sécurité comprend :**

- Plan de Sécurité Routière (PSR)
- Plan de sécurité Médical (PSM)
- Plan de Sécurité Préventif (PSP)
- Plan de Sécurité Environnemental (PSE)

### **Plan de Sécurité Routière (PSR)**

- Contrôles de vitesse : Binôme circulant au milieu des concurrents et pratiquant des contrôles réguliers de vitesse au moyen de radar, notamment sur les zones sensibles (agglomérations, sorties des écoles, points dangereux, ...).
- Motos ouvreuses + véhicule "balai".

### **Plan de Sécurité Médical (PSM)**

- 1 médecin urgentiste au départ de chaque spéciale
- 1 médecin urgentiste coordinateur
- 1 ambulance type B au départ de chaque spéciale
- Pompiers de chaque Gouvernorat traversé en alerte.

### **Plan de Sécurité Préventif (PSP)**

- Partenariat avec la Prévention Routière Tunisienne (ATPR):
  - o Piste éducative scooter destiné aux jeunes
  - o Atelier sécurité

### **Plan de Sécurité Environnemental (PSE)**

- Exigence d'un tapis absorbant pour chaque moto (lors des assistances). L'utilisation d'un tapis environnement ou autre système efficace de protection du sol est obligatoire, entre autres dans le parc des coureurs et dans les zones de réparations ou de ravitaillement. Toute violation à cette règle sera signalée au Jury, lequel pourra infliger au coureur responsable une amende d'un maximum de 50 € (ou 100 DT) ou une sanction.
- Contrôle du bruit émis par les motos par sonomètre (voir tableau des pénalités).

#### *Mesures diverses :*

*Toutes les mesures possibles doivent être prises pour faire en sorte que de l'essence, de l'huile, des liquides de nettoyage, dégraissage, refroidissement et frein, etc., ne s'infiltrant pas dans le sol ou ne s'évaporent pas dans l'air.*

*L'organisateur mettra à la disposition des concurrents des containers/installations pour récupérer détritius, huiles, détergents, etc.*

*Il est strictement interdit de déverser dans le sol les liquides usés des véhicules situés dans le parc des coureurs. Elles ne peuvent être vidangées que si l'organisateur a prévu un système à cet effet. Toute infraction à cette interdiction sera signalée au Jury lequel pourra infliger au coureur responsable une amende d'un maximum de 50 € (ou 100 DT) ou une sanction.*

*Chaque coureur est responsable des déchets générés par son équipe durant la manifestation.*

*Les déchets doivent être gardés par le concurrent ou son équipe jusqu'au moment où les installations fournies par les organisateurs peuvent être utilisées.*

## **Annexe 6 CHALLENGES**

### **1 – Equipes**

Les concurrents peuvent constituer des équipes afin de concourir au classement par équipe. Chaque Equipe doit être constituée d'un minimum de 3 pilotes et d'un maximum de 5. La constitution des équipes est libre. Il ne sera retenu que les résultats des 3 premiers de chaque équipe. Il s'agit d'un Classement « par point » (et non au temps) afin de ne pas trop avantager les pilotes de notoriété, chaque pilote marquant les points correspondants à sa place au classement scratch (ex. : le 5<sup>ème</sup> marque 5 points). L'équipe totalisant le moins de points est classée première. En cas d'égalité, c'est l'équipe ayant la moins mauvaise place qui est classée devant.

### **2- Vétérans**

Un challenge « vétérans » est ouvert aux pilotes ayant un minimum de 50 ans révolus à la date du départ du Tunisia Rally Tour, engagés et classés au « scratch » final, selon leur ordre au classement final. L'inscription au Challenge « vétérans » est à signaler au plus tard au moment des contrôles administratifs.

### **3- Féminines**

Un challenge « féminines » ouvert aux pilotes de sexe féminin engagés et classés au « scratch » final, selon leur ordre au classement final scratch.

### **4 – 125 Cm3 4 Temps (limitées à 15 CV DIN).**

Un challenge 125 cm3 4 Temps est réservé aux pilotes engagés sur motos 125 cm3 4 Temps, limitées d'origine à 15 CV, et conformes à la législation française, détenteurs ou non du permis « A » français ou équivalent.

### **5 – Motos de la catégorie « Anciennes » du Championnat de France des Rallyes Routiers**

Un challenge « motos anciennes » est réservé aux pilotes engagés sur des motos de la catégorie « classiques », mais homologuées entre le 01/01/1956 et le 31/12/1978.

Les participations aux différents challenges ne sont pas limités : Par exemple, une pilote inscrite au challenge « féminines » peut être éventuellement engagée parallèlement à la fois aux Challenges par équipes, au Challenge « vétérans », et au Challenge « 125 4 temps ».

## Annexe 7 TARIFS



INSCRIPTIONS



UNE EXCLUSIVITE  
TUNISIA RALLY TOUR

### TARIFS TUNISIA RALLY TOUR 2012

#### PILOTES

Inscription avant le 29/02/2012		<b>2 275 €</b>
<i>Ou paiement en 8 fois possible</i>	<i>soit 290 €</i>	<i>2 320 €</i>
Inscription entre le 01/03/2012 et le 31/05/2012		<b>2 475 €</b>
<i>Ou paiement en 8 fois possible</i>	<i>soit 315 €</i>	<i>2 520 €</i>
Inscriptions à partir du 1/06/2012		<b>2 675 €</b>
<i>Ou paiement en 6 fois possible</i>	<i>soit 450 €</i>	<i>2 700 €</i>

#### Passagers Side Car

Tarif unique quelque soit la date d'inscription	<b>450 €</b>
---	--------------

#### GENTLEMEN BIKERS

##### Gentleman Biker

Inscription avant le 29/02/2012		<b>1 875 €</b>
<i>Ou paiement en 8 fois possible</i>	<i>soit 240 €</i>	<i>1 920 €</i>
Inscription entre le 01/03/2012 et le 31/05/2012		<b>2 025 €</b>
<i>Ou paiement en 8 fois possible</i>	<i>soit 258 €</i>	<i>2 064 €</i>
Inscriptions à partir du 1/06/2012		<b>2 175 €</b>
<i>Si paiement en 6 fois</i>	<i>soit 370 €</i>	<i>2 220 €</i>

#### PASSAGERS GENTLEMEN BIKERS & ACCOMPAGNANTS AUTONOMES

Inscription avant le 29/02/2012		<b>850 €</b>
<i>Si paiement en 8 fois</i>	<i>soit 110 €</i>	<i>888,00</i>
Inscription entre le 01/03/2012 et le 31/05/2012		<b>950 €</b>
<i>Si paiement en 8 fois</i>	<i>8 X 120 €</i>	<i>960,00</i>
Inscriptions à partir du 1/06/2012		<b>1 050 €</b>
<i>Si paiement en 6 fois</i>	<i>6 x 177 €</i>	<i>1 062 €</i>

<i>Accompagnants pris en charge par organisation (*)</i>	<b>+ 100 €</b>
--	----------------

(\*) Cette option comprend la prise en charge de l'accompagnant par l'organisation (déplacements en mini-bus ou voiture, circuits touristiques et culturels).

#### TARIFS GROUPES / MOTO CLUB / CONCESSIONNAIRES

Groupe à partir de 4 pilotes ou GB	<b>Selon devis</b>
Nous contacter pour devis personnalisé	

Remise de 50% pour les enfants de moins de 12 ans sur les tarifs "accompagnants". Possibilité de paiement fractionné.

## VEHICULES

Moto ou side car pour pilotes et GB	<b>Inclus dans inscription</b>
Voiture (hauteur maxi 2,10m / longueur maxi 4,00m)	<b>250 €</b>
Fourgon (hauteur maxi 2,40m / longueur maxi 7,00m)	<b>300 €</b>
Fourgon (hauteur maxi 4,00m / longueur maxi 7,00m)	<b>600 €</b>
Remorque(hauteur maxi 2,10m / longueur maxi 6,00 m)	<b>200 €</b>

## OPTIONS

<b>Traversée bateau en cabines de 4 personnes avec toilettes &amp; douche en standard.</b>	<b>INCLUS</b>
Cabine double avec toilettes & douche	<b>100 €</b>
Chambre Single pour 7 nuits d'hôtels (chambre double par défaut)	<b>150 €</b>
Passeport Bien-être	<b>250 €</b>
Passeport Bien-être Plus	<b>450 €</b>
Passeport Esthétique (botox, peeling, comblement,....)	<b>selon devis</b>
Assurance voyage (voir détails dans "assurance" sur <a href="http://www.tunisia-rally.com">www.tunisia-rally.com</a> . Pour GB et accompagnant seulement. Inclus dans l'engagement des pilotes)	<b>29 € - 49 €</b>

## INFORMATIONS

**Paie ment Unique - Offre 100% sécurisée** : Le chèque doit être obligatoirement joint au bulletin d'inscription, il est à libeller au nom de "RCC", et ne sera encaissé que le 1er novembre 2012, soit le jour du départ de l'épreuve. Cette offre est réservée aux particuliers et tarifs individuels à l'exclusion des professionnels et des tarifs groupes (pour ces derniers prendre contact avec l'organisation).

**Paie ment Echelonné** : Les chèques pour règlements échelonnés doivent être tous joints au bulletin d'inscription. Ils sont à libeller au nom de "RCC", le 1er sera encaissé à la confirmation d'engagement. Les chèques suivants seront encaissés le 20 de chaque mois, sur les 6 ou 8 mois suivants la réception du bulletin d'engagement. En cas d'inscription tardive, tous les chèques devront être encaissés le 25/10/2012 au plus tard.

**Conditions d'annulation, quelques soient les raisons de l'annulation:**

- Annulation avant le 31/03/2012 : 100% remboursés - 50 € de frais de gestion,
- Entre le 01/04/2012 et le 31/05/2012 : **75%** remboursés - 50 € de frais de gestion.
- Entre le 01/06/12 et le 31/07/12 : **50%** remboursés - 50 € de frais de gestion.
- Entre le 01/08/2012 et le 31/08/2012: **25%** remboursés - 50 € de frais de gestion.
- Au-delà du 01/09/2012 : **Aucun** remboursement.

**Contact / question : [contact@tunisia-rally.com](mailto:contact@tunisia-rally.com) - Tél : 09 77 217 407**

**MYTHIC EVENTS en collaboration avec CCM, le spécialiste de l'assurance voyages, vous proposent l'assurance TUNISIA TRANQUILITY, spécialement étudiée pour le Tunisia Rally Tour et souscrit auprès d'Elvia (groupe Allianz-Mondial Assistance), une des toutes premières compagnies mondiales d'assurances de personnes**

**TARIFS TUNISIA TRANQUILITY (en euros) :**

Durée	Formule Serenity Destination Tunisia Rally Tour	Formule Cover Max Destination Tunisia Rally Tour
Pilotes	✓	29
Gentleman Biker	29	49
Accompagnants	29	49
Bénévoles	✓	Sans objet

✓ = inclus dans inscription pilote & prise en charge par l'organisation pour bénévoles

Tarifs en euros par personne

Pas d'âge limite à l'adhésion

Souscription réservée aux résidents de l'Union Européenne (Guyane, Guadeloupe, Martinique, Réunion, Suisse y compris)

Ces formules s'adressent autant aux Pilotes, Gentlemen Bikers, qu'Accompagnants.

**La Formule Serenity est incluse dans l'inscription des Pilotes.**

Les Gentlemen Bikers et Accompagnants peuvent souscrire la formule souhaitée, selon les tarifs ci-dessus.

**RESUME DES GARANTIES (voir détail des garanties pages suivantes):**

**Formule Serenity (incluse dans l'inscription des Pilotes) :**

- ❖ Assistance-Rapatriement-Protection Juridique
- ❖ Couverture médicale
- ❖ Dommage aux bagages
- ❖ Responsabilité civile
- ❖ Capital accidents

**Formule Cover Max :**

- ❖ Toutes les garanties ci-dessus + assurance Annulation

## DETAIL DES GARANTIES

GARANTIES	MONTANTS ET LIMITES	FRANCHISES OU SEUILS
-----------	---------------------	----------------------

- L'annulation de votre voyage (formule cover max uniquement)**

Suite à la survenance d'un événement prévu par le contrat (sauf celui stipulé ci dessous	Remboursement des frais d'annulation selon le barème prévu aux Conditions Générales dans la limite de	Par personne assurée : 30€
Suite à la modification de la date des congés par l'employeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 000€ par personne assurée</li> <li>• 15 000€ par événement</li> </ul>	25% du montant des frais d'annulation garanti avec un minimum de 150€ par personne assurée

- L'assistance-rapatriement et protection juridique (formules cover max et serenity)**

Organisation et prise en charge de votre retour ou de votre transport vers un établissement hospitalier	Frais réels	Néant
Organisation et prise en charge du retour d'un accompagnant assuré et des enfants mineurs		
Organisation et prise en charge des frais de transport en cas de retour anticipé		
Assistance en cas de décès d'une personne assurée :		
Transport du corps	Frais réels	Néant
Frais funéraires	Dans la limite, par personne assurée et par sinistre, de 1 500 €	
frais supplémentaires de transport des membres assurés de la famille du défunt ou d'une personne assurée	Frais réels	
Assistance juridique à l'étranger :		
Remboursement des honoraires d'avocat	Dans la limite, par personne assurée et par sinistre, de 1 500 €	Néant
Avance sur cautionnement pénal	Dans la limite, par personne assurée et par sinistre, de 7 500 €	

- La couverture médicale (formules cover max et serenity)**

Frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger :		
Frais restant à votre charge	Dans la limite suivantes, par personne assurée et par période d'assurance de 150 000 €	Par sinistre 30 €
Avance des frais d'hospitalisation	Frais réels	Néant
Hospitalisation sur place :		
Prise en charge des frais d'un trajet aller et retour permettant à un membre de votre famille de se rendre à votre chevet :	Dans la limite suivante par personne assurée et par sinistre de 750 €	Néant
Frais de secours		Néant

- **Dommages aux bagages (formules cover max et serenity)**

Disparition et/ou détérioration accidentelles des bagages, objets et effets personnels	Indemnisation en valeur de remplacement, sous déduction de la vétusté, dans la limite de 750 € par personne assurée et par sinistre	Par personne assurée et par sinistre 30 €
Vol des objets de valeur	Indemnisation en valeur de remplacement, sous déduction de la vétusté, dans la limite de 50% du montant de la garantie «Dommages aux bagages» , par personne assurée et par sinistre	

- **Responsabilité civile vie privée a l'étranger (formules cover max et serenity)**

Dommages corporels et immatériels consécutifs	Dans la limite, par sinistre, de 4 500 000 €	Par sinistre 75 €
Dommages matériels et immatériels consécutifs	Dans la limite, par sinistre, de 45 000 €	
Tous dommages confondus: Corporels, matériels et immatériels consécutifs	Dans la limite, par sinistre, de 4 500 000 €	

- **Individuelle accidents (formules cover max et serenity - Garantie non acquise pour les Pilotes)**

Capital en cas de décès	Dans les limites suivantes :	Néant
Capital en cas d'invalidité permanente	>Assuré âgé de 16 ans et plus et de moins de 70 ans : dans la limite, par personne, de 30 000 € >Assuré âgé de moins de 16 ans et de 70 ans et plus : dans la limite, par personne, de 2 000 €	Franchise relative :10% de taux d'invalidité
Cumul par événement	Dans la limite, par événement, de 2 300 000 €	Néant

